



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Concours de recrutement d'infirmiers  
de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur  
Concours unique sur titre**

---

**Rapport du jury**

---

**Session 2018**

## I. Informations générales

### Cadre réglementaire

-Arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

-Arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

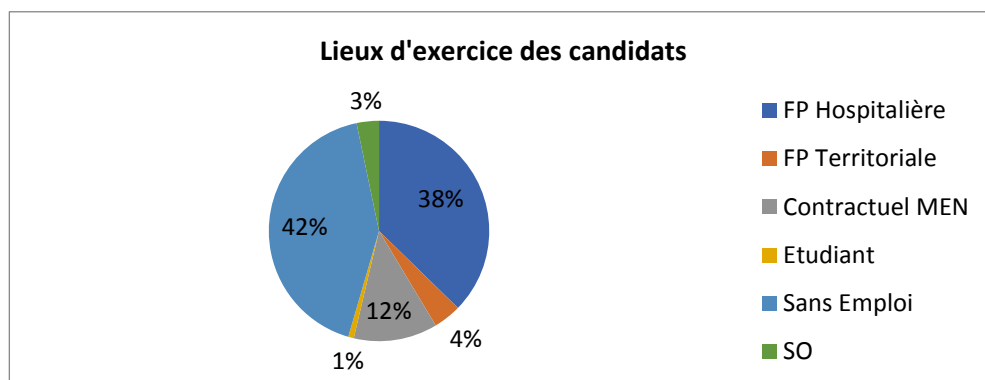
### Composition du jury

Secrétaire générale adjointe d'académie, présidente  
Chef d'établissement, vice-président  
Infirmière Conseillère technique de recteur  
Médecin scolaire  
IDE scolaire

### Population en chiffres

12 postes  
244 inscrits  
Hommes (10%), femmes (90%)

### Lieux d'exercice des candidats :



Épreuve d'admissibilité : 167 présents  
Épreuve d'admission : 28 admissibles

## II. Épreuve écrite d'admissibilité

Pour cette épreuve, les candidats ont eu à répondre à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. D'une durée de 3 heures, l'épreuve est notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 1.

Le sujet de la session 2018 comporte deux questions :

- La première relative à la gestion classique de situations d'élèves en collège  
Les trois questions posées appelaient des réponses permettant au jury d'apprécier la capacité d'analyse des candidats
- La seconde relative à deux thématiques générales en lien avec la santé  
Les cinq sous-questions posées appelaient des réponses précises permettant au jury d'apprécier le degré de connaissances techniques des candidats.

#### **Admissibilité**

*Moyenne de l'épreuve : 11,49*

*Note la plus haute : 18*

*Note la plus basse : 3,5*

*Seuil d'admissibilité : 14,5*

*Nombre de candidats admissibles : 28*

#### **Observations sur le sujet**

Les questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que seront amenés à remplir les infirmiers scolaires.

#### **Observations sur les copies**

Globalement, les copies proposées par les candidats sont claires, avec une qualité d'expression et une orthographe très satisfaisante. Il y a encore quelques candidats qui bâclent et/ou raturent leur production, ce qui nuit à la qualité de leurs copies. L'effort de certains candidats pour espacer, aérer leur présentation est particulièrement apprécié par les correcteurs.

#### **Observations sur le fond**

Trop de candidats négligent de rappeler les textes en vigueur sur lesquels se fondent leurs missions et leur légitimité. La connaissance du cadre légal est indispensable et attendue pour les futurs infirmiers scolaires, d'abord pour les protéger dans leur pratique et ensuite pour conseiller les chefs d'établissement.

En effet, ces derniers doivent pouvoir s'appuyer sur l'expertise de ces professionnels de santé dans une école où les relations entre les différents acteurs ont tendance à se judiciaireiser, où la santé et la prise en charge des élèves dans des situations de grande détresse restent des sujets très sensibles.

L'école, dans son multiculturalisme, amène bien souvent la communauté éducative à composer avec tous les sentiments et toutes les convictions d'une société, qui s'enrichit de cette hétérogénéité, mais qui peut être source de tension dans les EPLE.

L'approche du secret professionnel et du partage réglementé de l'information au sein de l'EPLE est bien amené par les candidats. La connaissance du cadre légal de ce secret professionnel et son application dans des cas concrets seront repris lors des oraux d'admission.

La bienveillance et les qualités d'écoute mobilisées par presque tous les candidats pour la prise en charge des élèves sont évidemment des qualités attendues chez de futurs IDE scolaires.

Pour les IDE sortant du cadre hospitalier ou qui n'ont jamais travaillé en EPLE, la complexité liée à l'organisation de l'institution scolaire reste difficile à appréhender. Ainsi, de nombreux candidats font des confusions entre CESC et PES, les prérogatives des différents acteurs de l'équipe éducative, ... Cette connaissance globale de l'EPLE est un prérequis indispensable pour la passation de ce concours.

Dans ce sens, tous les candidats admissibles affichent une maîtrise du suivi des élèves en difficulté dans laquelle se révèle leur connaissance du milieu éducatif. On décèle au travers des réponses de ces candidats une certaine expérience professionnelle acquise au sein de l'institution ou travaillée lors de rencontre avec des professionnels en poste dans le cadre de leur préparation.

Toutefois, dans ce sujet sur la prise en charge d'un cas de harcèlement, la légitime empathie manifestée par les candidats ne doit pas les détourner d'une nécessaire prise de recul par rapport aux situations rencontrées. Cette distanciation professionnelle attendue est garante d'une certaine objectivité dans la gestion de la prise en charge. Elle devrait permettre ainsi à l'IDE scolaire de bien comprendre l'ensemble des données du problème pour construire une réponse efficace et adaptée. Ainsi, en se centrant uniquement sur la victime de ce cas de harcèlement, beaucoup de candidats ont oublié de suivre l'entourage proche de la victime.

En effet, ces amis sont de solides soutiens mais l'empathie qu'ils éprouvent pour leur camarade en détresse peut également induire chez eux de l'inquiétude voire une certaine fragilité. Cette fragilité du cercle proche de la victime devrait faire l'objet d'un suivi.

Concernant le suivi de l'élève harcelée, les sacrifices restent au centre du suivi de l'IDE (beaucoup d'explications autour du soin) au détriment d'un interrogatoire plus poussé sur l'état psychologique de la jeune : signes de mal être, menace suicidaire ne sont pas toujours évoqués, voire pas du tout pour certaines copies.

La notion de travail en équipe est bien connue et mise en valeur par la très grande majorité des candidats dans ce cadre de prise en charge complexe, liée à cette problématique de harcèlement à l'école. La gestion de la communication avec les parents, des victimes et des harceleurs ne doit pas être oubliée ou « expédiée ». Les parents seront extrêmement attentifs aux réponses de l'école pour régler ces difficultés dans des délais toujours trop longs pour eux.

La question sur le cyber harcèlement a été mal comprise par les candidats. Il ne s'agissait pas seulement de donner une (trop) brève définition du terme, en écrivant simplement qu'il s'agit d'un harcèlement via les réseaux sociaux ou plus largement via les outils numériques.

Le jury attendait des candidats qu'ils replacent cette problématique dans le contexte scolaire, en indiquant les difficultés que pose ce type de harcèlement pour une prise en charge efficace de l'élève harcelé. Ainsi, l'anonymat des harceleurs, la diffusion large et immédiate des propos ou des images, l'absence de coupure dans ce type de harcèlement, le fait que la victime peut être sollicitée même chez elle, le manque de retenue des harceleurs encouragés par la distance face à un écran qui amène une certaine déshumanisation de la victime, ... sont autant de notions que les meilleurs candidats ont pu développer dans leurs copies.

### **III. Épreuve orale d'admission**

Cette épreuve, d'une durée de 30 minutes, notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 2, consiste en un entretien du candidat avec le jury. Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son

expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

#### **Admission**

*Moyenne de l'épreuve : 13,76*

*Note la plus haute : 20*

*Note la plus basse : 6*

*Seuil d'admission sur LP : 16,33*

*Seuil d'admission sur LC : 13*

*Nombre de candidats admis sur Liste Principale (LP) : 12*

*Nombre de candidats admis sur Liste Complémentaire (LC) : 3*

#### **Observations sur le fond**

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription. Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles. Son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues, sera également évaluée.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique d'État et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier (incluant le CV) déposé par le candidat lors de son inscription.

#### **Les notions abordées lors de la discussion avec le jury**

Lors de cet entretien, les questions liées à la fonction publique Education Nationale notamment celle d'une éventuelle nomination très éloignée du domicile actuel ont été souvent évoquées. Les obligations réglementaires liées aux postes en EPLE avec internat ont été également abordées. Ces questions relatives aux postes devraient avoir été mûries par les candidats, de par leur impact potentiel sur une vie de famille.

Les candidats qui ont le mieux réussi cet entretien ont montré au cours des échanges avec le jury, une connaissance relativement fine de l'institution et de son fonctionnement. Ces candidats se sont appliqués à utiliser un vocabulaire professionnel fréquent dans le quotidien des EPLE (Suivi avec le logiciel SAGESSE, CESC, Psy EN, Projet d'établissement, Equipe éducative, CPE, ASEN, Gestionnaire, Agents de service, ICT,...).

Tous les candidats admis ont systématiquement développé ces connaissances du fonctionnement de l'institution et de l'organisation d'un EPLE dans le cadre de leur emploi d'IDE contractuel de l'Education Nationale, ou en rencontrant des professionnels au sein des EPLE tels que l'IDE, le médecin scolaire, l'ICT du recteur ou du DASEN ou encore un IEN ASH. Ainsi, les meilleurs s'appuient dans leurs propos sur les rôles des différents

acteurs de terrain et savent où chercher un conseil dans le cas d'une situation particulièrement délicate (ICT, cellule de veille de l'ARS,...).

Dans leurs futures missions, l'expertise de ces professionnels de santé au sein de l'EPL est attendue par les chefs d'établissement et par l'institution au sens large. Il s'agit donc pour le jury de vérifier les connaissances du cadre légal fixant les missions de l'infirmière scolaire. Tous les candidats admis ont une bonne connaissance des principaux textes.

Le jury a cherché également à déceler chez les candidats leurs capacités à mettre en place une politique de projet de promotion de la santé au sein d'une équipe multi-catégorielle. La connaissance des étapes clés d'une démarche de projet est attendue chez les candidats (objectifs, critères d'évaluations, ...)

Dans le cadre de la protection de l'enfance, le secret professionnel sera systématiquement abordé dans cet échange, ainsi que les différents outils à disposition, tels que le signalement et l'information préoccupante.

Lors de la dernière partie de l'entretien, le jury a pu proposer aux candidats un ou deux cas concrets. Pour certains de ces cas, il n'y a pas forcément une seule réponse attendue. Ce sont bien les capacités d'analyse et d'écoute qui vont être testées par le jury. Le candidat a dû s'efforcer à proposer une prise en charge de la situation la plus complète possible, avec une argumentation raisonnable et bienveillante pour l'élève, en respectant les prérogatives de ses missions et en s'appuyant sur le cadre légal. Les candidats qui réussissent le moins restent seuls face aux difficultés rencontrées, oublient par exemple d'associer le chef d'établissement, et/ou les autres collègues proches qui sont autant de soutiens et de conseils.

Enfin, le jury a été sensible aux postures affichées par les candidats dans la façon d'aborder ces cas concrets. En effet, l'IDE scolaire devra trouver sa place au sein d'une équipe et susciter la confiance auprès des élèves, de leurs parents mais aussi auprès des différents autres professionnelles de la communauté éducative. Les propos tenus par les candidats doivent mettre en avant le questionnement de leurs pratiques, de la bienveillance, un intérêt fort pour la réussite des élèves et pour l'école en général. Les meilleurs candidats font également preuve de bon sens et d'esprit pratique.

## **Conclusion**

En guise de conclusion, et de l'avis du jury, le niveau des candidats admis à cette session 2018 est excellent, comme semble l'indiquer la note retenue pour la barre d'admission. Tous les candidats admis ont su mettre en place une préparation de très grande qualité pour ce concours. A noter que certaines prestations réalisées à l'oral pour ce concours ont été remarquables par leur qualité et le grand professionnalisme des candidats.

Rennes, le 06/09/2018

La Présidente du jury

Sandrine Benyahia